

RYTHMES SCOLAIRES

S'opposer ou accompagner ?

Depuis des mois, le SNUDI-FO dénonce, avec la majorité des enseignants, le caractère destructeur des décrets Peillon/Hamon pour le statut de fonctionnaire d'Etat des enseignants et tous leurs méfaits sur les conditions de travail des élèves et des personnels.

Les conséquences désastreuses de la généralisation de la « réforme » des rythmes à la rentrée confirment l'actualité des revendications de suspension immédiate de la mise en œuvre et d'abrogation des décrets.

Une interfédérale « Education nationale » s'est réunie le 17 octobre à Paris dans le but de poursuivre les initiatives entreprises l'an passé pour combattre la réforme des rythmes scolaires.

Un communiqué des organisations syndicales FO-CGT et SUD des personnels enseignants et territoriaux, qui « *demandent à la ministre de suspendre l'application de la réforme et d'abroger les décrets correspondant* » a été adopté.

→ [Voir ICI la déclaration](#)

Le SNUipp a refusé de la signer, prétextant que le contexte de la rentrée 2014 n'est plus le même qu'en 2013 et que la généralisation des rythmes est imposée à tous les collègues. Le SNUipp revendique désormais la non généralisation en écartant les expériences qui ne fonctionnent pas bien et en étendant au contraire celles qui fonctionnent.

A l'initiative du SNUDI-FO,

avec les fédérations des personnels enseignants (FNEC-FP-FO) et territoriaux (FSPS FO)

Mercredi 19 novembre à PARIS

CONFERENCE NATIONALE POUR L'ABROGATION DES DECRETS PEILLON ET HAMON

A l'issue de la conférence, une délégation sera reçue chez la ministre à 17h

[Cliquez ICI pour lire l'appel complet à cette conférence nationale](#)

Au cours de cette conférence seront débattues des initiatives à prendre pour se faire entendre de la Ministre de l'Education Nationale, pour qu'il soit mis fin à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires.

Le SNUDI FO a invité les organisations syndicales nationales d'enseignants et de personnels territoriaux (SNUipp-FSU, CGT, SUD) à participer à la conférence. Nous avons fait la même démarche dans le département ([voir le courrier en PJ](#)).

Le SNUDI FO 13 a indiqué à l'Inspecteur d'Académie, qu'en toute logique, comme l'an passé, il ne fallait pas compter sur sa participation au Comité départemental de suivi de la mise en place des rythmes scolaires, le mardi 18 novembre 2014.

A l'opposé, le SNUDI FO 13 organise la délégation des personnels enseignants et territoriaux qui représentera les Bouches du Rhône à la conférence, et portera notre « livre noir » de la réforme.

D'ores et déjà une dizaine d'enseignants du département sont délégués.

↳ **Vous souhaitez vous aussi déléguer un enseignant de votre école ? [Contactez le syndicat.](#)**

↳ **Vous souhaitez soutenir financièrement la délégation départementale ?**

Vous pouvez envoyer votre contribution au syndicat. (Chèque à l'ordre du SNUDI FO 13)

↳ **Vous pouvez continuer à envoyer les contributions au « livre noir » de la réforme qui dresse la réalité concrète de la situation dans les écoles.**

[Télécharger ICI le bulletin d'adhésion 2015 !](#)